

- Acceptation d'une somme de 1.000.000. de francs à titre de contribution du Comité chargé de la réception à la Réunion des Délégués du XI^e Congrès International Sucrier.

27/5

M. PARIS donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par lettre du 6 Février 1963, M. Emile HUGOT Président du Comité chargé de la réception à la Réunion des Délégués du XI^e Congrès International Sucrier, m'a fait parvenir un chèque de 1.000.000. de francs représentant la participation aux dépenses relatives à l'aménagement du square Labourdonnais.

Je vous demande d'accepter cette contribution qui sera prise en recette au chap. 793 - "Subvention exceptionnelle" et en dépense au Chap. 621 - "Entretien des voies et réseaux".

- Le montant des sommes à payer par la Commune à la Cie Française d'Entreprises s'élevant à.....	837.781. frs.
- la différence, soit la somme de.....	162.219. "

restera dans les "fonds libres" de la Commune.

LE MAIRE : Je vous demande, Messieurs, d'accepter cette subvention exceptionnelle que le Comité de Réception du Congrès International Sucrier nous a fait parvenir.

Il avait été entendu, en effet, que le Comité de Réception nous ristournerait une partie de la subvention de 5.000.000.- qui lui avait été accordée par le Conseil Général. Nous sommes arrivés à un accord pour la somme de 1.000.000. de francs qui représente tout de même une aide appréciable...

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Paris le 16 Mars 1963
Le Maire et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé : J. Cluchaud